Prisonniers, les chiffres-clés 2023

19 juin 2023

En mai 2023, l'ONG Addameer dénombrait 4900 prisonniers politiques palestiniens dont 32 femmes, 155 mineurs, quatre membres du Conseil législatif palestinien, 1014 prisonniers administratif, 300 prisonniers de Jérusalem, 200 de Gaza, 100 prisonniers palestiniens d'Israël. 544 prisonniers purgeaient des peines de prison à perpétuité.
Plus globalement sur l'année 2022, 7000 Palestiniens ont été emprisonnées, dont 172 femmes, 882 mineurs et 2409 détentions administratives.

En avril 2022, l'ONG palestinienne Addameer dénombrait le pic le plus élevé d'arrestations, avec 1128 arrestations.

Ces détentions arbitraires et ces violences constituent un élément clé de l'occupation israélienne.
La négligence médicale est courante dans les prisons israéliennes. En 2018, le Prisoners' Centre for Studies publiait le chiffre de 12 % de prisonniers souffrant d'hypertension.

En décembre 2022, le nombre de prisonniers palestiniens morts en prison depuis 1967 atteignait 233, dont 74 morts imputables à des négligences médicales. A la même date, Addameer dénombrait environ 600 prisonniers palestiniens atteints de maladies, avec plus de 200 souffrant de maladies chroniques et 24 ayant été diagnostiqués d'un cancer et d'autres maladies graves.

En 2021, le nombre de Palestiniens qui ont été emprisonnés par les autorités israéliennes depuis 1967 était de 850 000. Ils ont été un million depuis 1948 et 10 000 depuis 2015 à passer dans les prisons israéliennes. Presque toutes les familles palestiniennes ont des membres qui ont subi des peines d'emprisonnement.

La détention administrative

La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une période de six mois maximum, renouvelable de manière indéfinie, sans inculpation ni procès, plaçant les individus dans une situation de détresse psychologique et d'impuissance. En mars 2023, Addameer et Al-Haq ont publié un rapport dans lequel ils soulignent le nombre de 967 détenus administratifs, dont 5 enfants pour une période indéterminée.

Durant cette détention, leur avocat n'a pas accès à leur dossier et la communication avec ce dernier et leur famille est très restreinte.

La détention administrative

La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de **détenir** une personne pour une période de 6 mois, renouvelable **indéfiniment, sans inculpation ni procès**. Pour le droit international, cette mesure doit être "absolument nécessaire" et justifiée par "d'impérieuses raisons de sécurité". Israël viole ces deux conditions en utilisant la détention administrative à grande échelle et de façon généralisée.

Une forme de détention arbitraire

ABSENCE DE GARANTIES

La loi israélienne "sur la détention administrative" permet l'incarcération de détenus sans chef d'accusation ni procès.

DES "PREUVES SECRÈTES"

Les détenus peuvent être emprisonnés sur la base de "preuves secrètes". Ils ignorent donc la raison de leur incarcération et ne peuvent prouver la fausseté des accusations.

AUCUNE DÉFENSE

L'avocat dispose d'un accès restreint au dossier rédigé en hébreu. Israël peut également interdire tout recours à un avocat pendant 90 jours.

UNE ARME POLITIQUE

Israël utilise la détention administrative pour empêcher la résistance civile et politique. Les élus et les militants associatifs sont particulièrement visés.

DES VISITES DIFFICILES

Officiellement, la famille a le droit de rendre visite au détenu pendant 45 minutes 2 fois par mois mais ces autorisations sont souvent rejetées sans raison.

NÉGLIGENCE MÉDICALE

Les détenus sont soumis à des mauvais traitements et ne bénéficient pas de soins satisfaisants en prison. Quand ils ont accès à des consultations externes ou aux hôpitaux il est souvent trop tard.

Plusieurs centaines de détenus administratifs

Evolution du nombre de Palestiniens en détention administrative

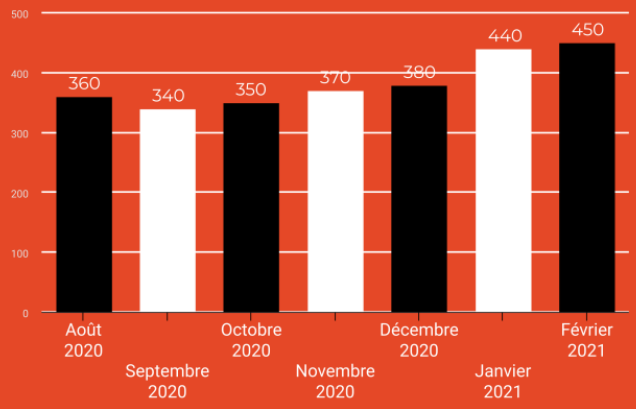

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

En savoir plus : www.plateforme-palestine.org/Palestine-la-case-prison

@plateformeongfrançaises @PFPalestine

Mineurs prisonniers

Selon l'ONG palestinienne Defense for Children International – Palestine, en moyenne 500 à 700 mineurs palestiniens sont poursuivis chaque année devant les tribunaux militaires par les forces israéliennes. En mars 2023, 10 enfants (12-17 ans) étaient en détention administrative (sous les mêmes conditions que celles des adultes) dans les prisons israéliennes, et plus largement 151 enfants de 12 à 17 étaient détenus en mars 2023 par l'armée israélienne, dont 19 enfants de 12 à 15 ans. De plus, en janvier 2023, 168 enfants étaient détenus pour des raisons de « sécurité ».

Ces chiffres ne reflètent cependant pas la situation globale des mineurs palestiniens et les persécutions récurrentes à leur encontre. Ils peuvent en effet être détenus et interrogés pendant quelques heures ou plusieurs jours, puis relâchés. De ce fait, de nombreuses arrestations ne sont pas documentées. Par ailleurs, ils sont régulièrement utilisés en tant que boucliers humains et/ou subissent les violences des colons.
Ainsi, depuis l'an 2000, les autorités israéliennes ont détenu, interrogé et poursuivi environ 13 000 enfants palestiniens. Plus précisément, entre janvier 2016 et décembre 2021, 85 % des enfants arrêtés n'étaient pas informés de la raison de leur arrestation.

Pour plus d'informations sur la détention des mineurs, lire et/ou commander notre brochure « Enfances brisées ».

Les mineurs palestiniens emprisonnés par Israël au mépris du droit

Les autorités israéliennes ont fait des arrestations et détentions de mineurs palestiniens de Cisjordanie une pratique systématique et coercitive visant à contrôler la société palestinienne. Cela au mépris du droit international.

168 mineurs détenus par Israël en avril 2021

De 500 à 700 mineurs jugés par les tribunaux militaires chaque année

12 000 mineurs ont été détenus par Israël depuis l'an 2000

La plupart des mineurs sont accusés d'avoir **jeté des pierres**
-> la peine maximum encourue va de **10 à 20 ans de prison**

12 ans c'est l'âge de la responsabilité criminelle des Palestiniens selon la loi militaire israélienne

12 - 13 ans : la peine maximale est de 6 mois de prison, le mineur doit être présenté devant un juge sous 24 heures
14 - 15 ans : la peine maximale est de 1 an de prison, le mineur doit être présenté devant un juge sous 48 heures
16 - 17 ans : les peines sont les mêmes que pour les adultes

Lors de l'arrestation, de l'interrogatoire et du procès :

88% des mineurs et leur famille ne sont pas notifiés du motif de l'arrestation

97% se voient refuser l'accès à un avocat avant ou pendant l'interrogatoire

84% ne sont pas informés de leur droit à garder le silence et d'avoir accès à un avocat

99% des mineurs arrêtés et jugés **plaident coupables** afin de sortir plus rapidement de détention

Israël viole le droit international :

Parmi les textes de droit international enfreints, la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, ratifiée par Israël en 1991. Elle établit que l'intérêt de l'enfant doit être pris en compte et affirme que la détention doit se faire en dernier recours. Elle interdit la détention arbitraire et les mauvais traitements.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

En savoir plus :
https://plateforme-palestine.org/-Palestine-la-case-prison-

@plateformeongfrancaises
@PFPalestine

Un système carcéral injuste

On compte quatre centres d'interrogatoire, trois centres de détention et 18 prisons dans lesquels sont détenus les prisonniers palestiniens. A l'exception de la prison d'Ofer (Cisjordanie), toutes les prisons sont situées en Israël, en violation du droit international.

Deux tribunaux militaires israéliens sont présents en Cisjordanie, à Salem (au nord) et Ofer (près de Ramallah).
La très large majorité des condamnations résulte du « plaider coupable » (l'accusé doit plaider coupable pour que la peine requise par le procureur soit réduite).

Un prisonnier peut être détenu pendant 90 jours sans voir un avocat, période qui peut être étendue une fois, soit 180 jours au total.

Face aux nombreuses violations des droits des prisonniers et à l'arbitraire de leur emprisonnement, 1 300 prisonniers palestiniens ont mené une grève de la faim le 17 avril 2017, pendant plus d'un mois (à voir en infographie) - une pratique courante dans les prisons israéliennes. Un tel mouvement était néanmoins inédit depuis 2013. À la suite d'un accord visant l'amélioration des conditions de vie des détenus, ceux-ci ont mis fin à leur grève au bout de 42 jours.

La torture, outil illégal de la répression israélienne

De son arrestation par Israël à sa détention, un prisonnier palestinien, qu'il soit adulte ou mineur, est régulièrement l'objet de violences physiques et psychologiques destinées à briser sa résistance. En 2009, la Cour suprême israélienne a confirmé **l'interdiction absolue de la torture sauf** en cas de **suspicions d'une "attaque imminente"** contre Israël. Un **prétexte** qui sert aujourd'hui de justification à l'usage très répandu de la torture. Actuellement, aucune plainte palestinienne pour mauvais traitements n'a abouti à une quelconque condamnation.

Des arrestations violentes

Ligotage avec des liens en plastique qui lacèrent la peau

Arrestation par des soldats lourdement armés lors de raids nocturnes

Coups lors de l'arrestation et pendant le transfert, y compris devant des proches

Des pressions lors des interrogatoires

Sur plusieurs années, l'ONG **Addameer** a recensé plus d'une centaine de "méthodes" d'interrogatoires violentes. Parmi les plus fréquentes :

Coups réguliers

Obligation de se tenir dans des positions pénibles pendant des heures

Privation de sommeil pendant de longues périodes

Exposition à des froids extrêmes ou des chaleurs suffocantes pendant des heures

Privation d'eau, de nourriture, d'accès aux toilettes ou aux douches

Menaces de torture, d'abus sexuels ou de représailles contre des proches

Des mauvais traitements qui continuent au cours de la détention

Mise à l'isolement total sans contact avec des codétenus pendant de longues périodes

Violents raids la nuit dans les cellules et fouilles des détenus

Alimentation forcée avec un tuyau dans l'oesophage en cas de grève de la faim

Négligence médicale en prison et accès à un traitement externe seulement lorsqu'il est trop tard

Transport et transfert des détenus dans des conditions pénibles (attachés dans un fourgon jusqu'à 7 ou 8 heures...)

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

En savoir + : www.plateforme-palestine.org/Palestine-la-case-prison

@plateformeongfrançaises **@PFPalestine**

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > S’informer > Palestine - les chiffres-clés >
- Adresse de cet article : https://www.plateforme-palestine.org/Prisonniers-les-chiffres-cles-2023